

John HARDMAN, *Overture to Revolution, The 1787
Assembly of Notables and the Crisis of France's Old
Regime*

Nicolas Déplanche



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/12176>
DOI : 10.4000/ahrf.12176
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2011
Pagination : 214-215
ISBN : 978-2-200-92700-4
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Nicolas Déplanche, « JOHN HARDMAN, *Overture to Revolution, The 1787 Assembly of Notables and the Crisis of France's Old Regime* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 365 | Juillet-septembre 2011, mis en ligne le 13 décembre 2011, consulté le 24 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12176> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12176>

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2022.

Tous droits réservés

John HARDMAN, *Overture to Revolution, The 1787 Assembly of Notables and the Crisis of France's Old Regime*

Nicolas Déplanche

RÉFÉRENCE

John HARDMAN, *Overture to Revolution, The 1787 Assembly of Notables and the Crisis of France's Old Regime*, Oxford, Oxford University Press, 2010, 336 p., ISBN 978-0-19-958577-9, 60 £.

- 1 Le plus récent ouvrage du Britannique John Hardman traite de l'Assemblée des notables, convoquée en 1787 pour résoudre les problèmes financiers de la France, puis en 1788 pour se prononcer sur la formation des États généraux. Comme le souligne Hardman, il s'agit d'un sujet très peu abordé par l'historiographie contemporaine, à l'exception des articles de Vivian Gruder réunis dans *The Notable and the Nation* (2007) et d'un court ouvrage d'Olga Ilovaisky paru en 2008. En s'appuyant sur les documents produits par les principaux acteurs engagés dans cet ultime effort pour réformer l'absolutisme, l'auteur propose une première monographie d'importance consacrée à l'Assemblée des notables. Il en résulte un livre d'histoire politique somme toute assez traditionnel, qui expose jusque dans leurs plus fins détails les jeux de coulisse et tractations qui menèrent à l'échec du projet de réforme de Calonne et à la convocation des États généraux.
- 2 Hardman soutient que les réformes de Calonne débattues et finalement rejetées par l'Assemblée des notables auraient permis à la France d'éviter les affres de la Révolution, tout en accomplissant ce qu'il considère comme l'une des réalisations les plus remarquables de la décennie révolutionnaire : l'abolition des privilèges fiscaux et l'uniformisation du système de taxation à l'échelle nationale. Véritable bond dans le futur, « ç'aurait été la Révolution de Napoléon plutôt que celle des Droits de l'Homme, l'égalité sans liberté, là où les Français ont pourtant abouti après pataugé dans

des rivières de sang » (p. vii). Énoncée ainsi dès la préface de l'ouvrage, la thèse de l'auteur suggère implicitement la viabilité de l'Ancien régime à la fin des années 1780 et par conséquent le caractère contingent, voire accidentel, de la Révolution française, thème cher à l'école critique.

- 3 Cette prise de position amène l'auteur à devoir expliquer l'échec de Calonne sans évoquer le caractère moribond de la société d'Ancien Régime, ce qui oriente le récit vers la description des rivalités personnelles et des factions s'opposant à Versailles. Dans les deux premiers chapitres, Hardman entreprend la description des camps qui s'affronteront au sein de la première Assemblée. Radical de par son esprit utilitariste plutôt que légitimiste, le programme de réformes élaboré par Calonne mettait l'accent sur l'uniformisation du système fiscal, sans remettre en question les fondements de l'ordre politique. Le défi auquel il faisait face était dès lors de former une assemblée composée d'hommes suffisamment compétents pour être reconnue par le public, tout en étant conciliante envers le pouvoir monarchique. Deux priorités irréconciliables selon Hardman, qui contrairement à Jean Egret constate l'échec du contrôleur général des Finances de former une assemblée aisément manipulable : des 144 notables convoqués à Versailles, seuls 27 d'entre eux sont identifiés par l'auteur comme des alliés directs de Calonne. Le cœur de l'ouvrage est ensuite consacré aux débats concernant les éléments-clés du programme de réforme, notamment la mise sur pied d'assemblées provinciales et d'une taxe basée sur la valeur des propriétés terriennes. Pour Hardman, l'opposition des notables à ces différentes mesures n'était pas fondée sur le refus d'une répartition plus égale du fardeau fiscal mais plutôt sur l'accroissement du pouvoir royal à travers la suppression des différents privilèges régionaux. D'un côté comme de l'autre, souligne Hardman, on se trouvait dans une impasse : « alors que les Notables craignaient que le système de pays d'élections soit étendu aux pays d'états, la monarchie elle redoutait une extension du système de pays d'états aux pays d'élections » (p. 142). En dernière analyse, c'est ce blocage qui détermina l'échec de Calonne et de son programme : « on ne fit rien de rien, car le Roi n'était pas disposé à sacrifier son pouvoir absolu et parce que, n'en déplaise à Gruder, les Notables n'étaient pas prêts à sacrifier leurs privilèges, même pour une fraction de ce pouvoir » (p. 284).
- 4 À la lumière des conclusions de l'auteur, il y a lieu de se demander si, comme il l'affirme dans sa préface, l'Assemblée des notables était véritablement en mesure de résoudre les problèmes auxquels la monarchie était confrontée à la fin de l'Ancien Régime, et ainsi d'éviter à la France les malheurs de l'expérience révolutionnaire. Après tout, les réformes proposées puis rejetées lors de l'Assemblée étaient condamnées à se heurter à l'incapacité du pouvoir absolu de concilier fiscalité moderne et représentation politique, ce qui demeura le cœur du problème jusqu'à sa dissolution. Au final, on trouvera dans *Overture to Revolution* un récit extrêmement détaillé et d'une grande érudition, parfois même au détriment de la clarté du propos, mais qui démontre bien plus l'inefficacité des mécanismes de réforme à la fin de l'Ancien Régime que le potentiel modernisateur de l'Assemblée des notables.